

Renvoi à la commission des poudres et salpêtres de l'annonce de l'agent national de la commune de Chagny (Saône-et-Loire) de l'envoi de 15 quintaux de salpêtre, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi à la commission des poudres et salpêtres de l'annonce de l'agent national de la commune de Chagny (Saône-et-Loire) de l'envoi de 15 quintaux de salpêtre, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 50;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23375\\_t1\\_0050\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23375_t1_0050_0000_4)

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Convention de l'activité qui règne dans la fabrication du salpêtre et de la quantité qui en a déjà été envoyée à la raffinerie.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des poudres et salpêtres (1).

### 35

L'agent national de la commune de Chagny, département de Saone-et-Loire, annonce à la Convention nationale que sa commune vient d'adresser à Paris 15 quintaux de salpêtre, et qu'elle ne cessera son travail pour la fabrication de cette matière que lorsqu'il y en aura assez pour exterminer les tyrans.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des poudres et salpêtres (2).

### 36

L'agent national du district de Reims, département de la Marne, envoie à la Convention nationale une lettre circulaire relative au salpêtre, qu'il a adressée aux maires, officiers municipaux, comités de surveillance et agents nationaux.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

### 37

L'agent national près le district de Sedan, département des Ardennes, annonce que du premier au 10 de ce mois, des biens d'émigrés, estimés 12,568 livres, ont été vendus 39,215 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (4).

### 38

L'agent national près le district de Gournay, département de Seine-Inférieure, donne connoissance à la Convention nationale qu'il vient d'être vendu pour 536,730 livres de biens d'émigrés, dont l'estimation n'avoit été portée qu'à 195,827 liv. 10 s.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

[Gournay, 12 mess. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Frère et ami,

Je t'annonce qu'il a été vendu en ce district hier et aujourd'hui par continuation, des biens d'émigrés qui avoient été estimés 195.829 liv. 10 s. qu'ils ont été portés à 536.730 liv., qu'ainsi il y a 340.902 liv. 10 s. de bénéfice. Que tous les adjudicataires ont donné par leurs empressemens les preuves les plus certaines de leur dévouement et de leur patriotisme. S. et F. ».

C.J. BODIN.

### 39

Le comité de surveillance de la commune de Corbeil, département de Seine-et-Oise, félicite la Convention nationale sur son décret du 18 floréal et sur ses travaux, l'invite à les continuer pour sauver la France, et assurer l'anéantissement des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Corbeil, 14 mess. II] (4).

« Citoyens Législateurs,

Les sans culottes qui composent notre comité ont toujours été pénétrés d'admiration et de reconnaissance pour vos sages et vigoureux décrets; s'ils ne vous en ont point présenté plutôt le tribut, c'est qu'ils n'ont point trouvé de termes assez forts pour vous les exprimer. Mais vous allez toujours en augmentant, et nous nous hâtons de remplir un devoir dont bientôt notre faible voix nous empêcheroit de nous acquitter.

La politique scélérate de Pitt, les grands et incalculables efforts des despotes prussiens et autrichiens, les hélas et les humiliations du prêtre au triple bandeau, les fanfaronades de la mégère russe, la fièvre chaude de l'usurpateur Statouder, les morsures venimeuses de ces serpents nobles et prêts que la France réchauffoit dans son sein, tous ces obstacles qui eussent été insurmontables dans d'autres temps, et pour d'autres hommes que des républicains français, n'ont pas même arrêté votre marche fière, intrépide et majestueuse; le peuple dont vous établissez le bonheur, guidé par vous, a tout terrassé avec sa masse, et bientôt, n'en doutez pas, il ira armé du flambeau de la Raison, dissiper les prestiges et les ténèbres qui circonviennent encore les autres nations.

Législateurs, votre décret du 18 germinal a tourné contre les ennemis de la liberté leurs combi-

(1) P.V., XLI, 153.

(2) P.V., XLI, 153. *B<sup>in</sup>*, 28 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XLI, 154. *B<sup>in</sup>*, 28 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XLI, 154. *B<sup>in</sup>*, 1<sup>er</sup> therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); *Ann. patr.*, n° DLVI; *J. Lois*, n° 650; *C. Eg.*, n° 691; *J. Sablier*, n° 1429.

(1) P.V., XLI, 154. *B<sup>in</sup>*, 1<sup>er</sup> therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>). *Ann. patr.*, n° DLV; *J. Lois*, n° 650; *C. Eg.*, n° 691.

(2) C 309, pl. 1200, p. 9.

(3) P.V., XLI, 154.

(4) C 309, pl. 1200, p. 13.